



Guéret, le 9 février 2018

Communiqué de presse

Interdiction de circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur la RN 145

Au regard de l'épisode neigeux qui touche actuellement le Limousin, le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la région Nouvelle-Aquitaine a décidé, avec l'ensemble des acteurs, de protéger les secteurs sous intempéries selon la stratégie suivante :

- activation des zones de stockage pour les poids-lourds à compter de 11h00
 - A20 sens nord-sud : La Croisière (département 87) / capacité stockage 200 places
 - A20 sens sud-nord : Limoges nord / capacité stockage 125 places

Compte tenu de ces mesures, le Préfet délégué a étendu simultanément l'activation des zones de stockage sur la RN 145 sens est-ouest de Gouzon (420 places) et de la Prade (275 places), à 11h00.

Le Préfet de la Creuse a donc pris un arrêté d'interdiction de circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes à compter de 11h00 à partir de l'aire de stockage de Gouzon sens est-ouest.

L'ensemble des gestionnaires routiers informe largement les usagers de la route de ne pas se déplacer vers le Limousin pour éviter d'emprunter les routes : A20, RN 141, RN 145, RN 147, RN 21 en direction de Limoges.

